

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**



**Séance du mardi 14 décembre 2021
19 heures 00**

(VAUCLUSE)

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20211220-002793-DE
Date de télétransmission : 20/12/2021
Date de réception préfecture : 20/12/2021

GF/SP

N° 002793

**Affaires Générales -
Recomposition de la
commission
consultative des
services publics
locaux**

Affiché le : 20/12/2021

Le mardi 14 décembre 2021 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 8 décembre 2021, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de Véronique ARNAUD-DELOY, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjoint), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjoint), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Jean-Louis CULO (Conseiller municipal), M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller municipal), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseillère Municipale), Mme Sabrina HARCHACHE (Conseillère Municipale), M. Denis DEPAULE (Conseiller municipal), M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Dominique SANTONI (Conseillère municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), Mme Amélie LEBRETON (Conseillère Municipale), Mme Célia BARBIER (Conseillère Municipale), M. Nathan SAIHI (Conseiller municipal), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller municipal), Mme Céline CELCE (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller municipal), M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal)

ONT DONNÉ PROCURATION : Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjoint), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Céline CELCE (Conseillère Municipale)

ABSENTS : M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal), Mme Julie BOVAS (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, M. Nathan SAIHI est nommé(e) Secrétaire.

VOTES POUR : 31

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L 1413-1 relatif à la commission consultative des services publics locaux.

Vu, la délibération n° 2535 du Conseil Municipal en date du 15 juillet 2020 portant désignation des membres de la commission consultative des services publics locaux sur une liste unique de dix membres composée afin de respecter le principe de représentation proportionnelle.

Considérant, la nécessité de revoir la composition de la commission consultative des services publics locaux comme suite d'une part à l'installation de Monsieur Henri GIORGETTI en tant que conseiller municipal le 21 septembre 2021 en remplacement de Madame Marie-Christine KADLER et d'autre part l'élection de Madame Véronique ARNAUD-DELOY en tant que Maire d'Apt.

Propose, de procéder aux remplacements ci-après au sein de la commission consultative des services publics locaux :

- Madame Marie-Christine KADLER est remplacée par Monsieur Henri GIORGETTI.
- Madame Véronique ARNAUD-DELOY est remplacée par Monsieur Jean AILLAUD.

Accusé de réception en préfecture

084-218400034-20211220-002793-DE

Date de télétransmission : 20/12/2021

Date de réception en préfecture : 20/12/2021

Afin d'alléger la procédure de désignation, M. le Maire propose que le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité pour qu'il ne soit pas procédé au scrutin secret aux nominations, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21, 4^{ème} alinéa du Code général des collectivités territoriales.

LE CONSEIL À L'UNANIMITÉ

Approuve, les propositions telles qu'elles lui ont été présentées.

Décide, de se prononcer pour qu'il ne soit pas procédé au scrutin secret à ces nominations conformément aux dispositions de l'article L. 2121 -21, 4ème alinéa du Code général des collectivités territoriales.

Dit, que la commission consultative des services publics locaux se compose comme suit :

Pascal CAUCHOIS
Cédric MAROS
Jean AILLAUD
Sylvie TURC
Pierre DIDIER
Elhadji NDIOUR
Céline CELCE
Rémi ROLLAND
Jean-Marc DESSAUD
Henri GIORGETTI

Délègue, à Madame le Maire, ou son représentant, la saisine de la consultative des services publics locaux chaque fois que celle-ci doit remettre un avis à l'assemblée délibérante sur les projets de délégation de service public, de contrats de partenariat ou de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, conformément aux dispositions de l'article L 1413-1 du Code général des collectivités territoriales.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Véronique ARNAUD-DELOY

